



## **Règlement Intérieur pour la Location de la Salle**

### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions de location et d'utilisation de la salle de réunion d'une capacité maximale de 20 personnes située dans les locaux de "L'Atelier d'Auria", sis 24 bis rue Dupouy, 1er étage, 32700 Lectoure.

### **Article 2 : Conditions de Location**

1. Prix de location : Le prix de location de la salle est fixé à 50 € pour une durée de 2 heures.
2. Caution : Une caution de 200 € est exigée et doit être versée avant l'utilisation de la salle.
3. Nettoyage : Les locataires doivent veiller à ce que la salle soit nettoyée après utilisation. En cas de non-respect de cette obligation, la caution de 200 € sera retenue.
4. Participation minimale : Un minimum de 10 personnes est requis pour la location de la salle. Une feuille d'émargement doit être remplie et signée par les participants. En cas de non-respect de cette règle, une majoration de 50 € sera appliquée au prix de location.

### **Article 3 : Réservation et Paiement**

1. La réservation de la salle doit être effectuée au moins 7 jours à l'avance.
2. Le paiement du prix de location et de la caution doit être effectué en totalité avant la date de location.

### **Article 4 : Utilisation de la Salle**

1. La salle doit être utilisée de manière respectueuse et conformément à son usage prévu.
2. Toute dégradation du matériel ou des locaux sera facturée au locataire responsable.

### **Article 5 : Responsabilités du Locataire**

1. Le locataire est responsable de l'ensemble des participants et de leurs actions durant la période de location.
2. Il est interdit de fumer à l'intérieur de la salle.
3. Aucune boisson alcoolisée ne doit être consommée dans la salle sans autorisation préalable.
4. Il est strictement interdit d'apporter et de consommer de la nourriture dans la salle.

#### Article 6 : Sécurité et Propreté

1. Les issues de secours doivent rester accessibles à tout moment.
2. La salle doit être rendue dans l'état où elle a été trouvée. Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

#### Article 7 : Restitution de la Caution

1. La caution sera restituée dans un délai de 7 jours après la fin de la location, déduction faite des éventuels frais de nettoyage ou de réparation des dommages constatés.
2. En cas de non-respect des conditions de nettoyage, la totalité de la caution sera retenue.

#### Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la location de la salle sera soumis aux tribunaux compétents.

#### Article 9 : Acceptation du Règlement

La signature du contrat de location vaut acceptation du présent règlement intérieur.

#### Contrat de Location

Locataire :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Date et heure de la location :

Date : \_\_\_\_\_

Heure de début : \_\_\_\_\_ Heure de fin : \_\_\_\_\_

Nombre de participants : \_\_\_\_\_

Prix de location : 50 €

Caution : 200 €

Signature du locataire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

*En signant ce contrat, le locataire reconnaît avoir lu et accepté les termes du règlement intérieur de la salle située dans les locaux de "L'Atelier d'Auria", sis 24 bis rue Dupouy, 1er étage, 32700 Lectoure.*